



EXPOSITION - CONCOURS du 14 au 16 octobre 2011 Technicité et convivialité

Page web : <http://www.aogirondine.fr>

Ce concours est ouvert à tous les éleveurs – amateurs en règle pour les espèces d'oiseaux qu'ils élèvent.

Lieu : salle de l'Espace d'Ornon – 33140 Villenave d'Ornon (banlieue de Bordeaux)
Prendre la sortie n°18 de la rocade. La salle est située route de Léognan.

Calendrier :

- ❖ **Inscription: avant le 3 octobre 2011.** Utiliser les formulaires UOF-COM France ou ceux téléchargeables sur le site internet de l'A.O.G. <http://www.aogirondine.fr> et verser les droits d'inscription lors de votre courrier d'inscription. Faire une feuille pour les canaris couleurs, une feuille pour les canaris de posture, une feuille pour les exotiques becs droits, une feuille pour les psittacidés, une feuille pour faune européenne et hybrides. Inscriptions à envoyer par courrier postal à M. Ofenloch, 9 rue Louis Hamet, 78730 SAINT ARNOULT EN YVELINES – France – tel - fax : (0)1 30 41 26 05 ou par internet : hnofen@club-internet.fr
- ❖ Faire le paiement en même temps que les inscriptions
- ❖ Chèque à libeller au nom de l'Amicale Ornithologique Girondine. Nota : les éleveurs étrangers pourront payer par transfert bancaire sur le compte : Amicale Ornithologique Girondine - Banque Populaire du Sud-Ouest -Agence de SAINT JEAN D'ILLAC - IBAN: FR76 1090 7000 8682 0217 4622 244 - BIC / SWIFT: CCBPFRPPBDX
- ❖ Possibilité d'inscription en ligne par internet. Inscriptions par Internet sur le site www.ICUF.fr. Ouverture du site septembre 2011. Sur la page d'accueil, cliquer sur "Evènement Bordeaux 2011" cela vous dirigera vers un formulaire d'inscription. Après enregistrement d'un login et d'un mot de passe, vous pourrez saisir vos coordonnées éleveur et la liste de vos oiseaux pour le concours en suivant les inscriptions rédigées en français, anglais et espagnol. Certaines informations sont obligatoires, votre numéro de souche principalement. Après saisie, vous pourrez imprimer votre feuille d'inscription et en envoyer le double avec votre paiement par courrier à l'organisation. Votre inscription sera validée dès réception du courrier avec le paiement à M Ofenloch.
- ❖ En raison des disponibilités de matériel l'A.O.G. se réserve le droit de clore les inscriptions lorsque les capacités limites seront atteintes.
- ❖ Encagement des oiseaux : vendredi 14 octobre 2011 de 8 h à 19h
- ❖ Jugements en présence des éleveurs: samedi 15 octobre 2009 de 8h30 à 15h
- ❖ Inauguration : samedi 15 octobre à 19h
- ❖ Ouverture au public : dimanche 16 octobre de 9h à 17h
- ❖ Remise des prix : dimanche 16 octobre à partir de 9h30
- ❖ Dégagement : dimanche 16 octobre à partir de 17h30 – 18h par ordre d'éloignement

Jury :

Canaris Couleurs : MM. Deyaert, Hoeks et Vion (Belgique), Balugani, Farabegoli, Donati et Zambetta (Italie), Walker (Angleterre), MM Pinho et Rodrigues (Portugal)MM Chevallier, Descamps, Eude et Valdenaire (France)

Championnat d'Europe du canari jaspe : MM Grimalt et Tarraga (Espagne)

Canaris de posture :M Huyghe (Belgique)

Exotiques bec droit :M. Bugarel (France)

Psittacidés – Championnat des Euphèmes : M Dudognon (France)

Hybrides et faune européenne mutée : M Smeyers (Belgique)

Attention : pas de concours en canaris de chant ni colombes, cailles et colins

- ❖ La classification est celle de l'UOF COM France (classification 2009 – 2013).
- ❖ Les juges départageront les oiseaux et leur attribueront un pointage global, il n'y a pas de fiche de jugement, le catalogue indiquera les pointages et classements Seront classés les cinq premiers oiseaux (ou stams) à condition d'avoir obtenu le pointage minimum requis : 90 en individuel, 360 en stam. Les décisions des juges seront sans appel.
- ❖ Les juges pourront commentés leurs jugements immédiatement ou à l'issue des jugements. Les éleveurs sont autorisés à assister à ces jugements mais ne devront en aucun cas perturber ou retarder le déroulement des jugements. Un éleveur non exposant peut assister au jugement à condition d'avoir acquitté le forfait journée du samedi.
- ❖ En fin d'après-midi et le dimanche matin les éleveurs pourront débattre avec les juges présents.

Récompenses :

- ❖ Les cinq premiers de chaque classe seront récompensés. Les récompenses ne sont pas cumulables.
- ❖ Il sera établi un classement général au nombre d'oiseaux classés. Chaque champion rapporte 5 points, chaque deuxième rapporte 4 points, chaque troisième rapporte 3 points, chaque quatrième rapporte deux points, chaque cinquième rapporte 1 point. Une table des lots (lots divers + coupes) est prévue. Les éleveurs seront appelés dans l'ordre du classement général et choisiront le lot qu'ils désirent. S'ils ne peuvent être présents, ils devront avoir désigné quelqu'un habilité à agir en leur nom.
- ❖ Il sera aussi établi un classement par spécialités = prix d'élevage au total des pointages sur 7 oiseaux (départage aux oiseaux suivants en cas d'ex-aequo). Canaris lipochromes, canaris mélanines classiques, canaris mélanines mutations, canaris postures plumes lisses, canaris postures plumes frisées, exotiques domestiqués, exotiques non domestiqués, euphèmes, autres psittacidés, faune européenne et hybrides.
- ❖ Le championnat d'Europe du canari jaspe a sa propre réglementation (voir documents particuliers) mais l'inscription des canaris jaspes se fait avec le formulaire normal
- ❖ En perruches euphèmes il sera attribué des prix spéciaux en partenariat avec la commission de l'UOF (psitacom)
- ❖ Le palmarès sera consultable sur le site web <http://www.aogirondine.fr>. Il n'y a pas de palmarès version papier.

Règlement, formalités vétérinaires :

- ❖ Ne pourront participer que des oiseaux bagués réglementairement avec une bague fermée et au numéro de stam de l'éleveur ou de son club d'affiliation avec justificatif pour les bagues 00.
- ❖ Les éleveurs français devront fournir un certificat sanitaire global délivré par la D.S.V. de leur département, mentionnant l'absence de maladies infectieuses. A défaut, les oiseaux ne seront pas encagés.
- ❖ Les éleveurs étrangers devront fournir les documents vétérinaires nécessaires pour une exposition en dehors de leur pays.
- ❖ Les organisateurs et le vétérinaire sanitaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire.
- ❖ Pour les espèces le nécessitant, il devra être fourni un double du certificat de capacité ainsi que l'autorisation de transport.
- ❖ Les oiseaux de la faune européenne devront posséder les autorisations d'élevage nécessaires réglementaires du pays d'origine de l'éleveur.
- ❖ Le prix d'inscription au concours est fixé à 4,50 € (assurance comprise) par oiseau. Pour les canaris de postures n'allant pas dans des cages carton, pour les perruches ondulées et les euphèmes l'éleveur peut venir avec ses propres cages si elles sont conformes pour la race. Dans ce cas le droit d'inscription sera seulement de 3€ par oiseau.
- ❖ Il est compris dans le droit d'inscription une assurance annulation de 0,50 € par oiseau de concours. Ainsi en cas d'annulation du concours, l'A.O.G. remboursera à l'éleveur ses droits d'inscription des oiseaux de concours et des oiseaux de bourse (après déduction de 0,50€ par oiseau).
- ❖ Un oiseau inscrit pourra être remplacé par un oiseau concourant dans la même classe. En cas d'absence d'un ou plusieurs oiseaux, les droits d'inscription ne seront pas remboursés.
- ❖ Lors de la mise en cage les éleveurs veilleront à approvisionner leurs oiseaux en eau et nourriture pour une durée de 48h. L'organisation ne sera pas tenue responsable des décès d'oiseaux ou des vols éventuels.
- ❖ Si besoin est, pour un déroulement harmonieux et efficace de la manifestation il pourra être demandé aux participants d'aider les organisateurs à certains moments.
- ❖ Sauf avis contraire écrit par l'éleveur lors de son inscription, ses coordonnées postales, téléphoniques et e-mail pourront être diffusées sur le catalogue de l'exposition et tout document relatif à l'exposition 2011. De même l'éleveur ou l'exposant s'engage à respecter le règlement de l'A.O.G. et autorise l'A.O.G. à utiliser son image ou celle de ses oiseaux lors de prise de photos ou de films à l'occasion de ce concours 2011.

Tous les cas non prévus par le règlement seront réglés par le Bureau de l'A.O.G.

Convoyages

- ❖ Des regroupements et convoyages d'oiseaux sont possibles. La liste et les coordonnées des convoyeurs figurent sur le site internet <http://www.aogirondine.fr>
- ❖ Un convoyeur apportant 200 oiseaux de concours aura systématiquement son hébergement pris en charge par l'organisation (deux nuitées et quatre repas offerts).

Repas, hébergement

- ❖ Les repas pourront être pris sur place. La réservation devra être faite lors de l'inscription.
- ❖ Repas du vendredi soir (16 euros) vin et café compris
- ❖ Forfait journée du samedi = droit d'assister au jugement + accès à la bourse + 2 cafés + 1 boisson + repas du samedi midi (23 euros)
- ❖ Dîner de gala du samedi soir avec spectacle : 35 euros
- ❖ Il est possible d'assister à la journée du samedi et/ou au banquet du samedi soir même en n'exposant pas d'oiseau. Il suffit de s'inscrire à l'avance et de payer les droits correspondant (forfait journée samedi)
- ❖ Repas du dimanche midi (16 euros) vin et café compris
- ❖ L'hébergement est libre. Hôtels partenaires de notre exposition : situés à Villenave d'Ornon, zone hôtelière, sortie 17 de la rocade. Hôtel Stars (tél : 05.56.37.90.00, fax : 05.56.04.05.86)

Renseignements :

Pour en savoir plus sur notre concours, contacter Jean-Paul Glémet. Tél : 05.45.38.11.08
E-mail : jp.gleMET@gmail.com ou Alain Alaric : 06.81.78.83.77
et la page web <http://www.aogirondine.fr>

Les membres de l'Amicale Ornithologique Girondine s'efforceront de vous réserver le meilleur accueil et vous espèrent très nombreux pour vivre pendant 48h entre passionnés des oiseaux. Ils vous souhaitent une excellente saison de concours et vous remercient de votre participation.

Amicalement.

Le président de l'A.O.G. :

Raymond Tsaire